



Madame Barbara Pompili
Ministre de la transition écologique

Copie adressée à : Madame Bérangère Abba
Secrétaire d'État en charge de la biodiversité

Paris, le 9 Mars 2022

Objet : Appel à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins lors de l'imminente réunion de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBSTTA/24)

Madame la Ministre,

Nos organisations travaillent ensemble pour protéger l'un des derniers bastions sauvages de la planète, les grands fonds marins. Nous vous écrivons à la lumière de la 24^{ème} réunion de l'organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique (CDB) chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et qui se tiendra à Genève du 14 au 29 mars.

L'océan profond est déjà confronté à de multiples facteurs de stress environnementaux. Aujourd'hui, l'exploitation minière en eaux profondes est perçue comme une menace majeure et soulève d'innombrables préoccupations. En effet, la science a démontré à maintes reprises que, si elle était autorisée, l'exploitation minière causerait des dommages irréversibles et aurait d'importants effets négatifs sur l'environnement.

En 2018, la 14^{ème} Conférence des parties à la CDB a exhorté ses pays membres à « *accroître leurs efforts en ce qui concerne la prise en compte des impacts potentiels de l'exploitation minière en eaux profondes sur la biodiversité marine.* » ¹

En juin 2021, le Parlement européen a adopté une Résolution sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 appelant la Commission et les États membres à « *promouvoir un moratoire, y compris auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, sur l'exploitation minière des grands fonds jusqu'à ce que les effets de l'exploitation minière des grands fonds sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines en mer aient fait l'objet d'études et de recherches suffisantes et que l'exploitation minière des grands fonds puisse être gérée de manière à garantir l'absence de perte de biodiversité marine et de dégradation des écosystèmes marins.* » ²

¹ Decision 14/10, paragraph 1, CBD COP14

² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277_EN.pdf

La [Résolution 122](#)³ adoptée en 2021 au Congrès mondial de la nature de l'UICN par 44 ministères et/ou agences gouvernementales de 37 pays ainsi que 531 organisations de la société civile et organisations de populations autochtones appelle à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins par l'Autorité internationale des fonds marins. La France n'a alors pas voté en faveur de cette Résolution et s'est abstenue.

Parmi les nombreuses voix qui s'élèvent en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins figurent aussi des entreprises telles que Renault, Google, Samsung, Philips et BMW ; des associations de pêcheurs membres de certains conseils consultatifs de la pêche de l'UE, et des banques telles que ABN AMRO, NatWest et Standard Chartered, [pour n'en citer que quelques-unes](#).

Les États du monde entier, dont la France, se sont engagés à plusieurs reprises, à travers les Objectifs de développement durable 2030 et d'autres instruments, à appliquer l'approche de précaution, à stopper et inverser la perte de biodiversité marine, à prendre des mesures pour restaurer les écosystèmes dégradés et à renforcer la résilience des écosystèmes marins. Ces multiples engagements ont mené plus de 90 chefs d'État, dont le président Emmanuel Macron, à signer l'engagement des dirigeants en faveur de la nature⁴, et s'unir ainsi pour inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 dans l'intérêt du développement durable.

L'heure est aujourd'hui venue de passer des paroles aux actes, et protéger la biodiversité des grands fonds marins. Lors de la prochaine réunion de la CDB, l'exploitation minière sera au cœur de négociations portant sur un projet de Recommandation concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.⁵ **Nos organisations demandent instamment à la France d'y réaffirmer ses engagements à protéger la biodiversité, et soutenir un appel à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, ainsi que sur l'adoption des règlements ayant pour objectif d'encadrer cette exploitation minière (notamment le Règlement d'exploitation de l'Autorité internationale des fonds marins) et sur la délivrance de contrats d'exploitation et de nouvelles explorations, tant qu'un [certain nombre de conditions environnementales, sociales et de gouvernance ne seront pas remplies](#).**

Des représentants de nos organisations participeront à la réunion à Genève. Nous serions très heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer et/ou de rencontrer des experts compétents de votre ministère pour discuter de ces questions importantes.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués,

Jean-François Julliard, Directeur général de Greenpeace France

Claire Nouvian, Fondatrice de Bloom

Sian Owen, Directrice de la Deep Sea Conservation Coalition

Arnaud Schwartz, Président de France Nature Environnement

³ Motion 069 sur la *Protection des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds marins par un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins* soutenue par 81% des membres gouvernementaux et 94% des membres de la société civile

⁴ <https://www.leaderspledgefornature.org/>

⁵ <https://www.cbd.int/doc/c/7cd9/c820/fe19754359d3a71e5ea0d408/sbstta-24-crp-02-fr.pdf>